

BORDEAUX, PORT DE LA LUNE

Avignon

17 septembre 2024

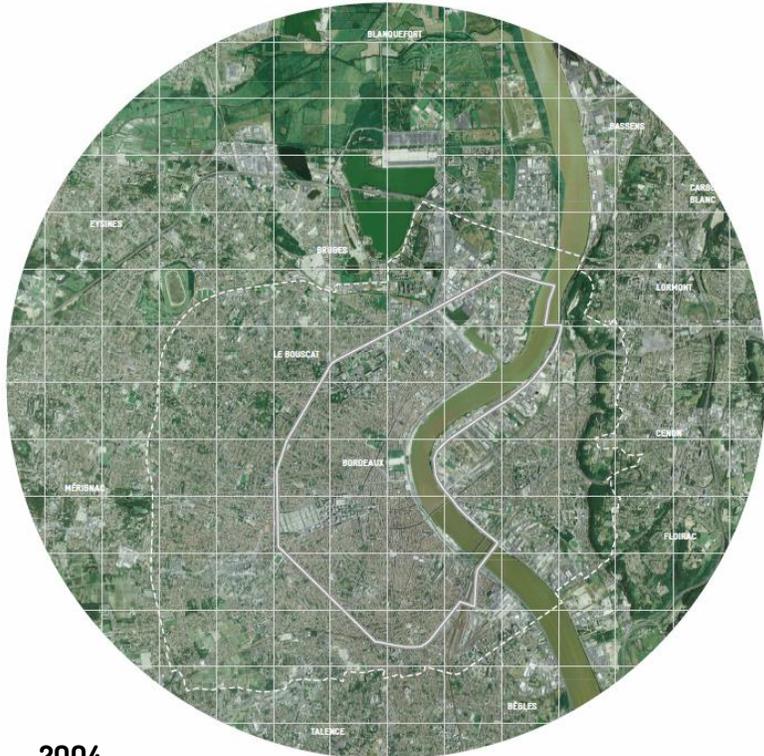


Présentation du plan de gestion de Bordeaux port de la Lune

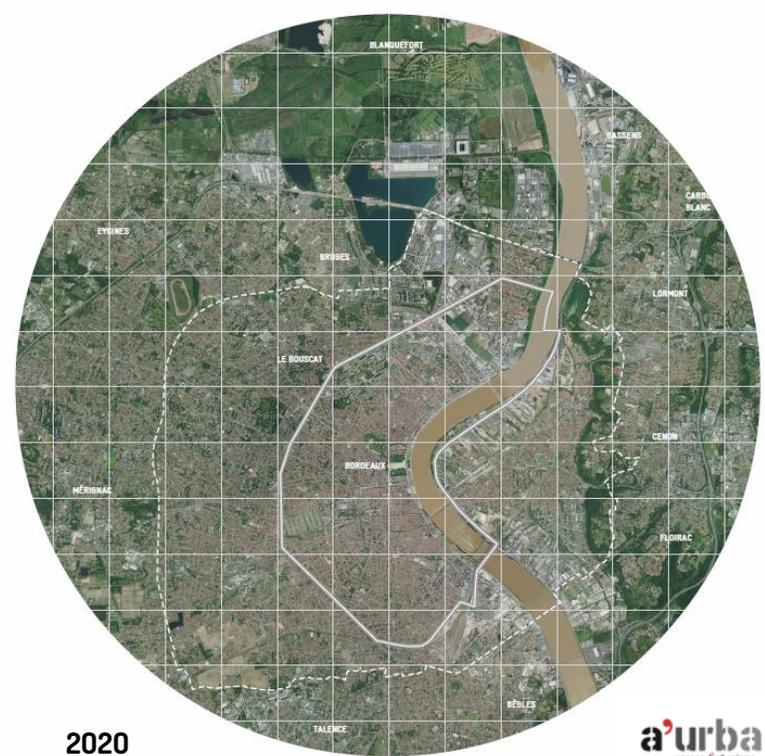
Direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole
Anne-Laure Moniot
Sylvain Schoonbaert

PROJET DE PLAN D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRE AU PLAN DE GESTION

Pourquoi mettre à jour le plan d'actions?



2004



2020



-  Bordeaux port de la Lune
-  Zone tampon

2006
RÉDACTION PLAN DE GESTION AU MOMENT DE LA CANDIDATURE
2015
MUTUALISATION DES SERVICES

PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2020
NOUVELLE ÉQUIPE ÉLUE

Valeur universelle et exceptionnelle (VUE)

Quels sont les critères retenus pour l'inscription de Bordeaux, port de la Lune ?

Bordeaux, port de la Lune a été inscrit selon les deux critères suivants :

Critère (ii)

Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Critère (iv)

Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

La déclaration de valeur universelle et exceptionnelle (DVUE) établie au moment de l'inscription précise en quoi Bordeaux, port de la Lune répond à ces deux critères.

Critère (ii)

Bordeaux, port de la Lune constitue un témoignage exceptionnel d'un échange d'influences sur plus de 2 000 ans. Ces échanges ont apporté à cette ville cosmopolite, à l'époque des Lumières, une prospérité sans équivalent qui lui a offert une transformation urbaine et architecturale exceptionnelle, poursuivie au XIX^e siècle et jusqu'à nos jours. Les différentes phases de la construction et du développement de la ville portuaire sont lisibles dans son plan urbain, tout particulièrement les grandes transformations réalisées à partir du début du XVI^e siècle.

Critère (iv)

Bordeaux, port de la Lune représente un ensemble urbain et architectural exceptionnel, créé à l'époque des Lumières, dont les valeurs ont perduré jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. Bordeaux est exceptionnelle au titre de

son unité urbaine et architecturale classique et néo-classique, qui n'a connu aucune rupture stylistique pendant plus de deux siècles. Son urbanisme représente le succès des philosophes qui voulaient faire des villes un creuset d'humanisme, d'universalité et de culture¹¹.

L'importance de son port dans le négoce international depuis plus de deux millénaires n'a d'égale que la renommée de cette capitale mondiale du vin. L'audacieux plan d'urbanisme de la ville, initié au siècle des Lumières, est largement poursuivi au XIX^e siècle et la continuité de son architecture classique et néoclassique qui s'est perpétuée jusqu'au milieu du XX^e siècle accompagne la création de ce remarquable ensemble architectural. Enfin, la participation insigne de Bordeaux au mouvement des idées grâce, notamment, aux écrivains Montaigne, Montesquieu et Mairiac lui offre une place tout à fait particulière dans l'histoire culturelle de la France.



Vue d'une partie du port et des quais de Bordeaux dits des Chartrons et de Bacalan, Pierre Lacour, 1804-1806

Valeur universelle et exceptionnelle (VUE)

L'UNESCO parle de « Bien » pour désigner le patrimoine figurant sur la Liste du patrimoine mondial, de « Valeur Universelle et Exceptionnelle » (VUE), d'intégrité et d'authenticité pour définir l'intérêt patrimonial justifiant cette inscription. La valeur universelle et exceptionnelle doivent être maintenus pour justifier le maintien sur la Liste du patrimoine mondial.

La VUE signifie que la valeur patrimoniale est reconnue non seulement parce qu'elle dépasse les frontières et concerne l'humanité tout entière mais aussi parce qu'elle est unique.

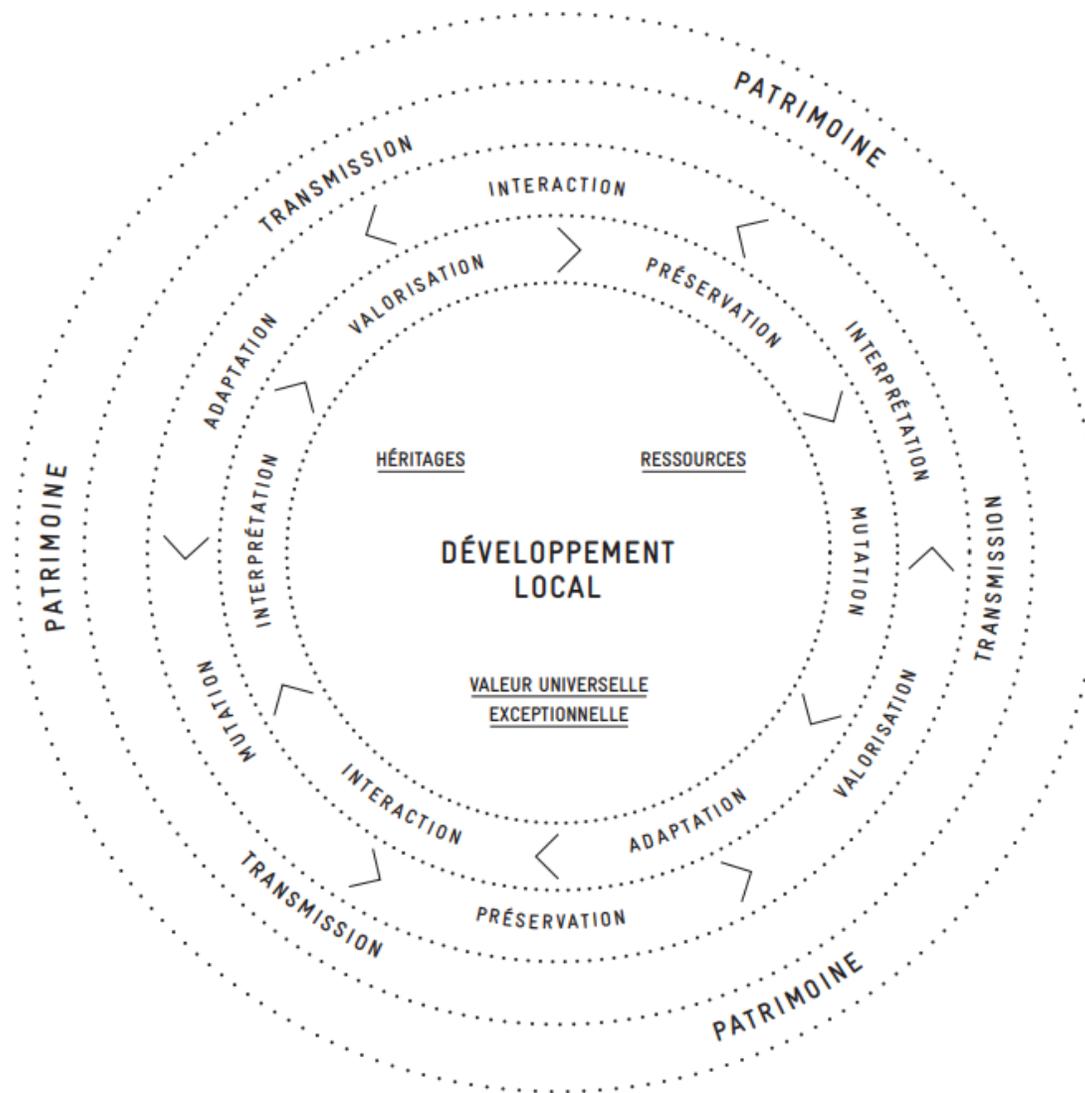
La déclaration de valeur universelle et exceptionnelle précise l'importance que l'UNESCO accorde au Bien inscrit.

Elle est définie selon les critères en vigueur au moment de l'inscription et établie sur la base des documents remis au moment de la demande d'inscription expertisés et débattus par le Comité du patrimoine mondial.

Ces documents incluent des éléments de cartographie qui définissent les limites du Bien et celles de la zone tampon.

La VUE repose sur trois piliers : les critères d'inscription, des conditions d'intégrité et d'authenticité et le système de gestion du Bien.

11. <http://whc.unesco.org/fr/1226/>



« Il n'y a pas à choisir entre la sauvegarde du patrimoine d'une part, et le développement des villes d'autre part. La vraie protection est celle qui permet au patrimoine de rester vivant, de s'adapter aux mutations de l'époque, pour y témoigner de l'authenticité d'une culture. »

Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, lors de la célébration du 40ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial à la biennale Agora de Bordeaux « Patrimoines : Héritage/Hérésies », en 2012

« La vraie protection est celle qui permet au patrimoine de rester vivant.»

Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, message à l'occasion de la célébration du 40ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, Agora biennale de Bordeaux, Patrimoines : Héritage/Hérésies, 2012.

« La notion de patrimoine métropolitain n'a pas de sens»

(Journées d'études, Des idées aux pratiques, 2018)

Protection de la valeur universelle et exceptionnelle

Adaptation aux besoins actuels

« Pas de patrimoine sans projet.»

(40ème anniversaire de la convention du patrimoine mondial)

Hospitalité et ouverture

Connaissance et interprétation

« Le patrimoine, c'est ce qui est disponible.»

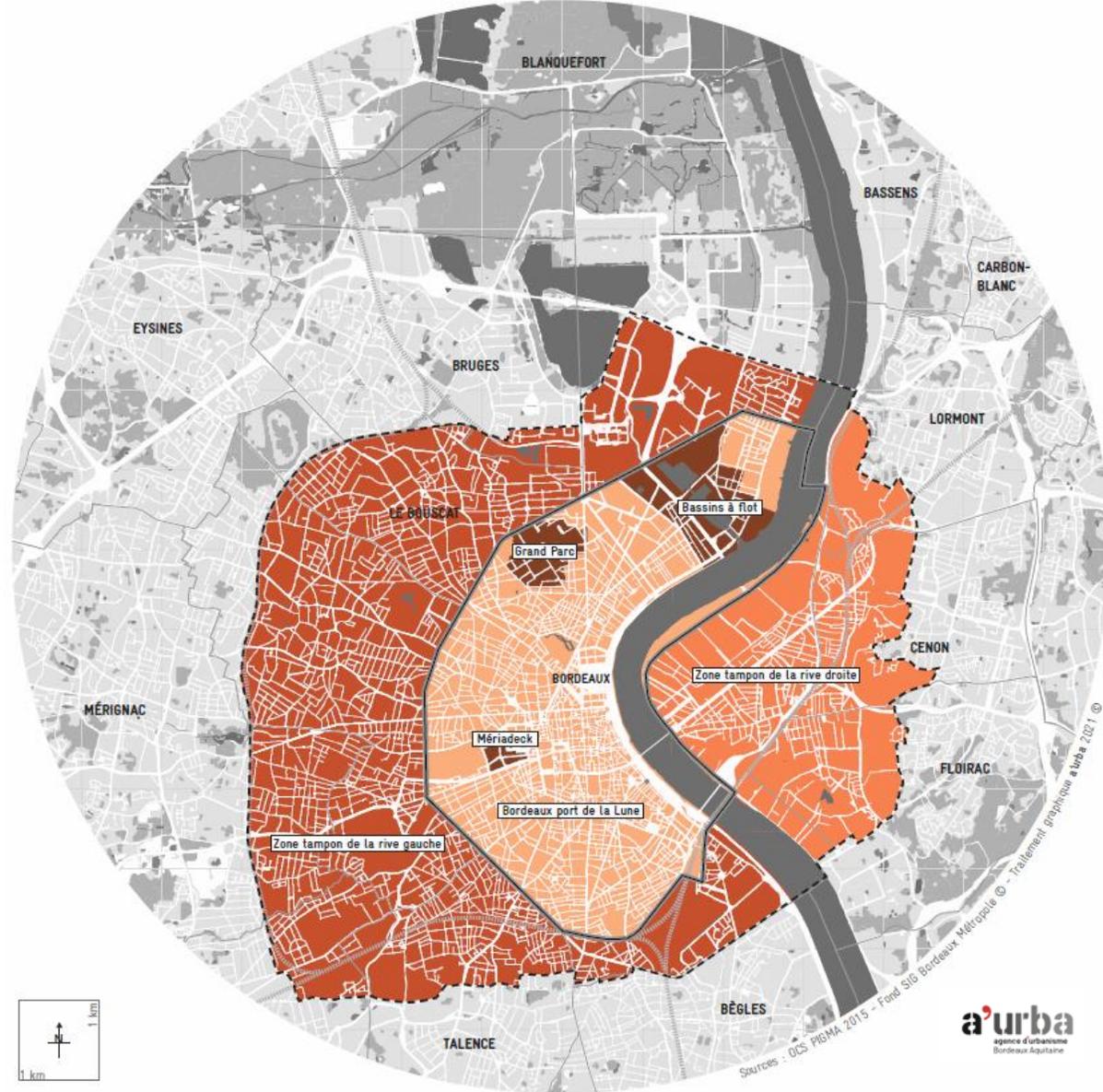
(40ème anniversaire de la convention du patrimoine mondial)

Appropriation et engagement

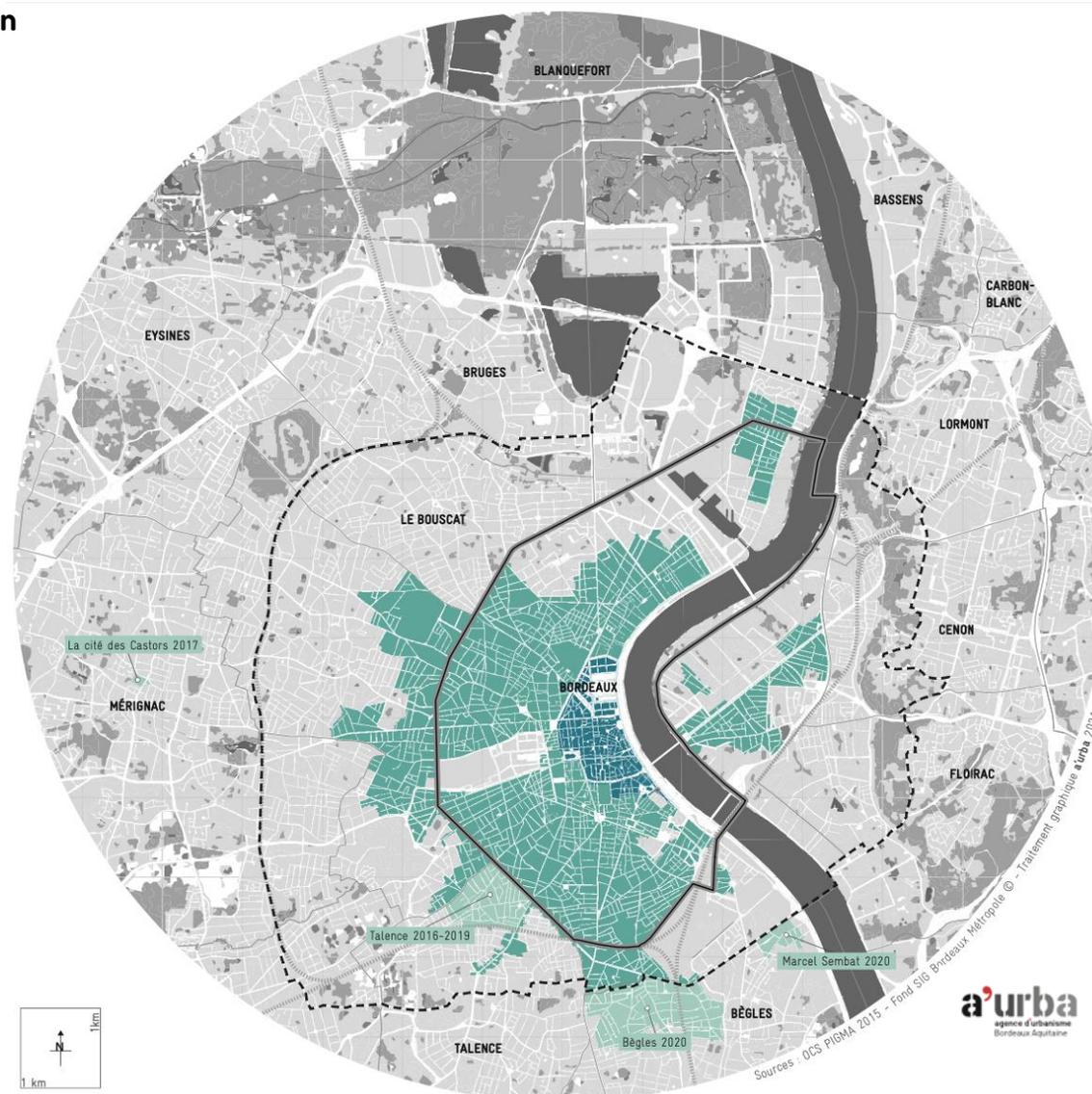
« Pas de patrimoine sans histoire partagée.»

(40ème anniversaire de la convention du patrimoine mondial)

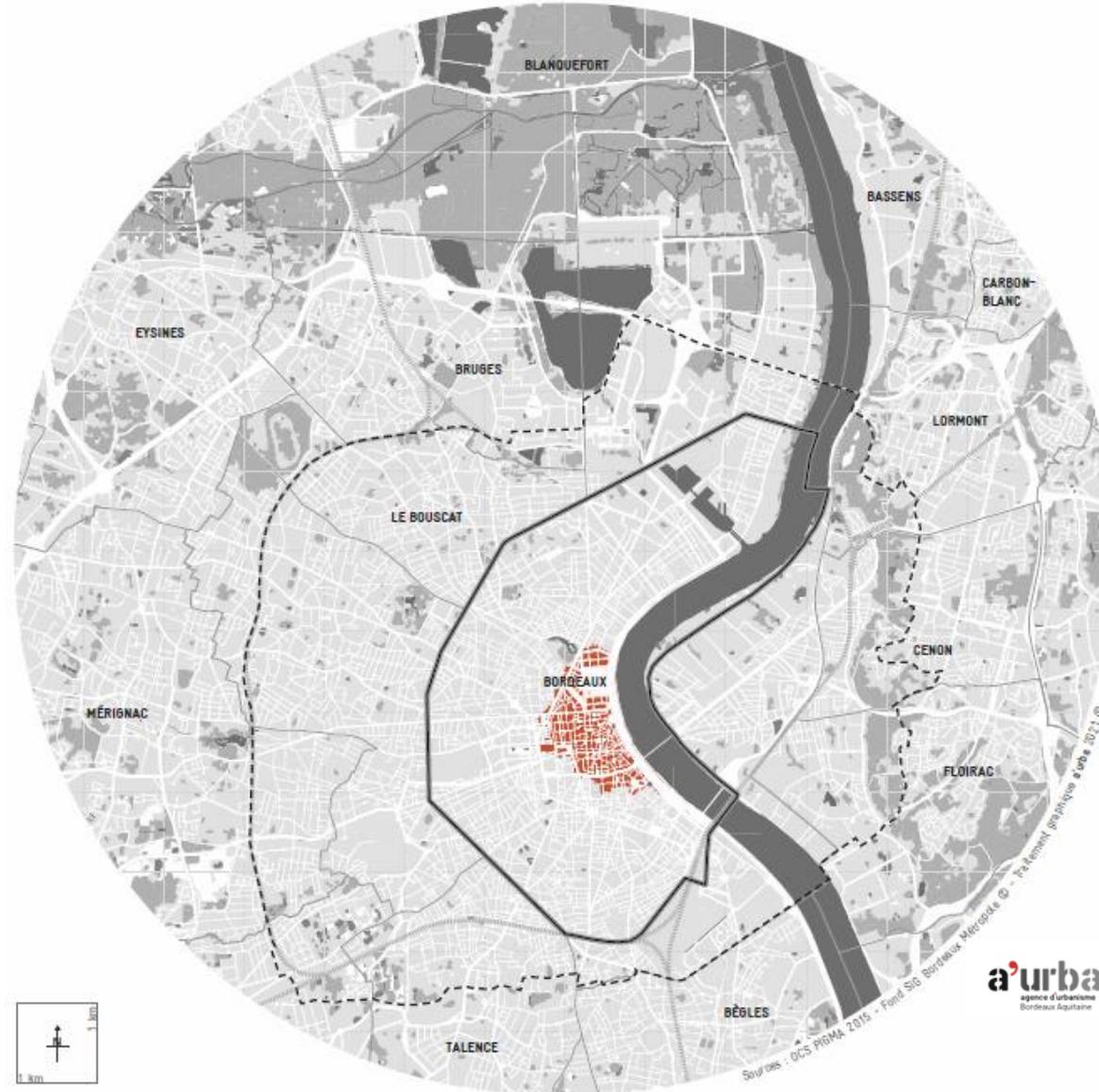
Description du Bien



Conservation vivante du site Inventaire du patrimoine architectural et urbain



Conservation vivante du site Plan de sauvegarde et de mise en valeur



Le centre historique : une urbanisation continue dans le temps



Porte Dijéaux, Place Dauphine et Cours Tourny Lithographie de A.Bordes vers 1840, Archives de Bordeaux Métropole, Bordeaux, XI B 84

Les sites en devenir : des projets en continu



Jeremie Buchholtz



Olivier Panier des Touches

Description du Bien

Des quartiers singuliers Les bassins à flot



2009



2015

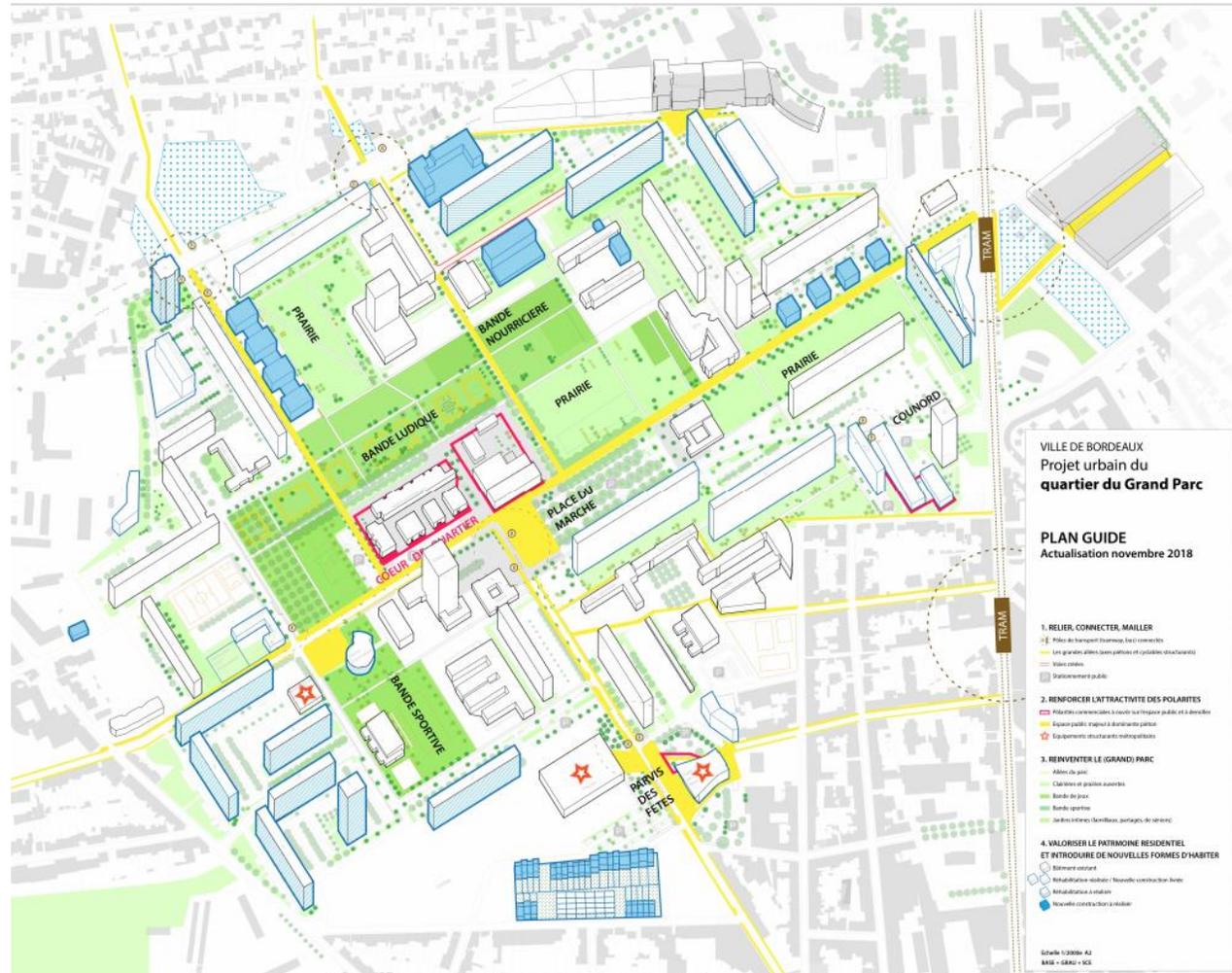


2021

Olivier Panier des Touches

Description du Bien

Des quartiers singuliers Le Grand Parc



Description du Bien

Des quartiers singuliers Mérida deck



Jeremie Buchholtz



Olivier Panier des Touches



Une rive droite naturelle puis industrielle : ses grands projets d'aménagements



2015



2017

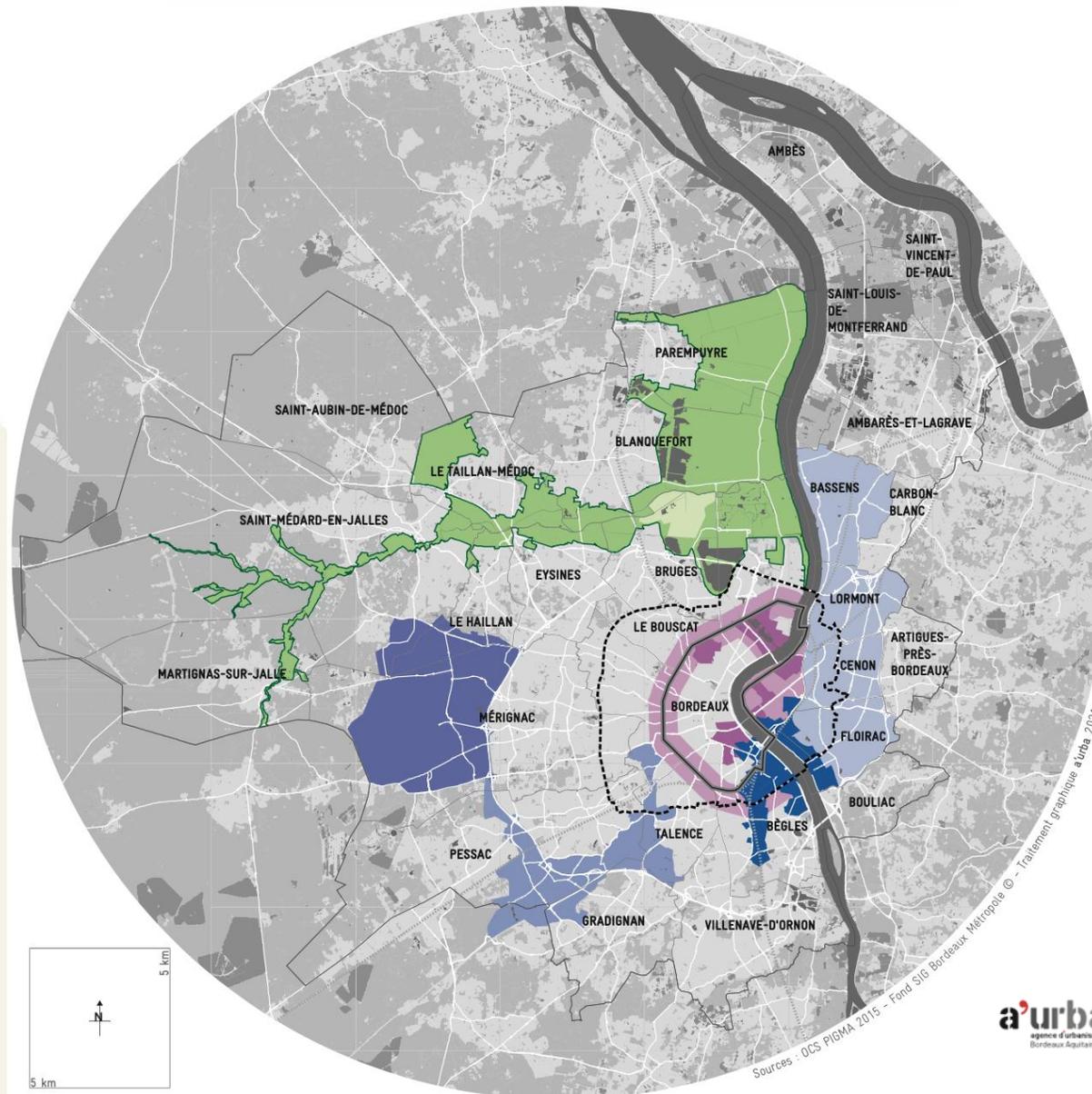


2021

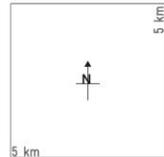
La rive gauche, des quartiers privilégiés et leurs “pépites”



Et au-delà...



- OIN Euratlantique
- OIM Aéroport
- Innocampus
- GPV
- Boulevards
- Périmètre des projets :
Bassins à flot
Braza
Bastide-Niel
Grand Parc
PNROAD
- OAIM du Parc des Jalles



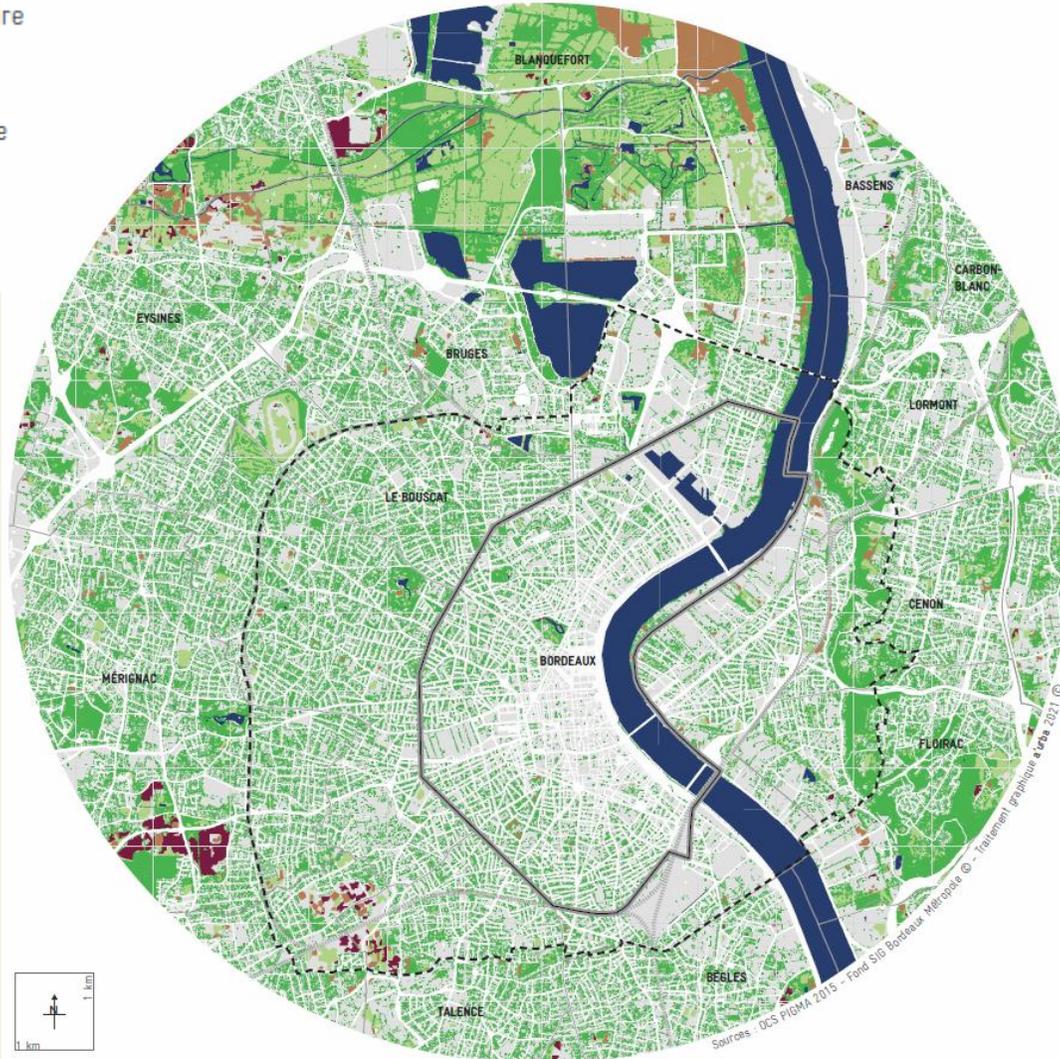
Sources : OCS PIGMA 2015 – Fond SIG Bordeaux Métropole © – Traitement géographique a'urba 2021

PROJET DE PLAN D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRE AU PLAN DE GESTION

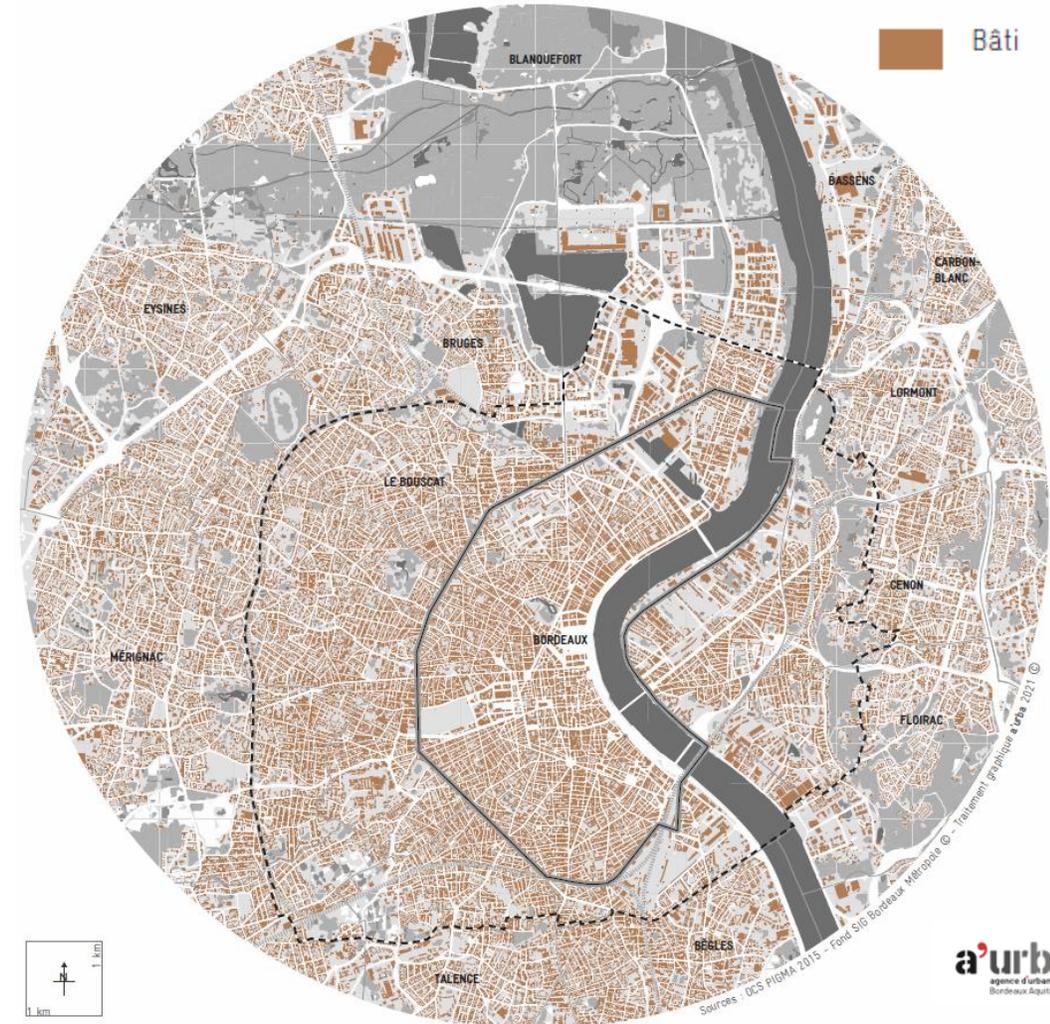
Stratégies métropolitaines de développement local



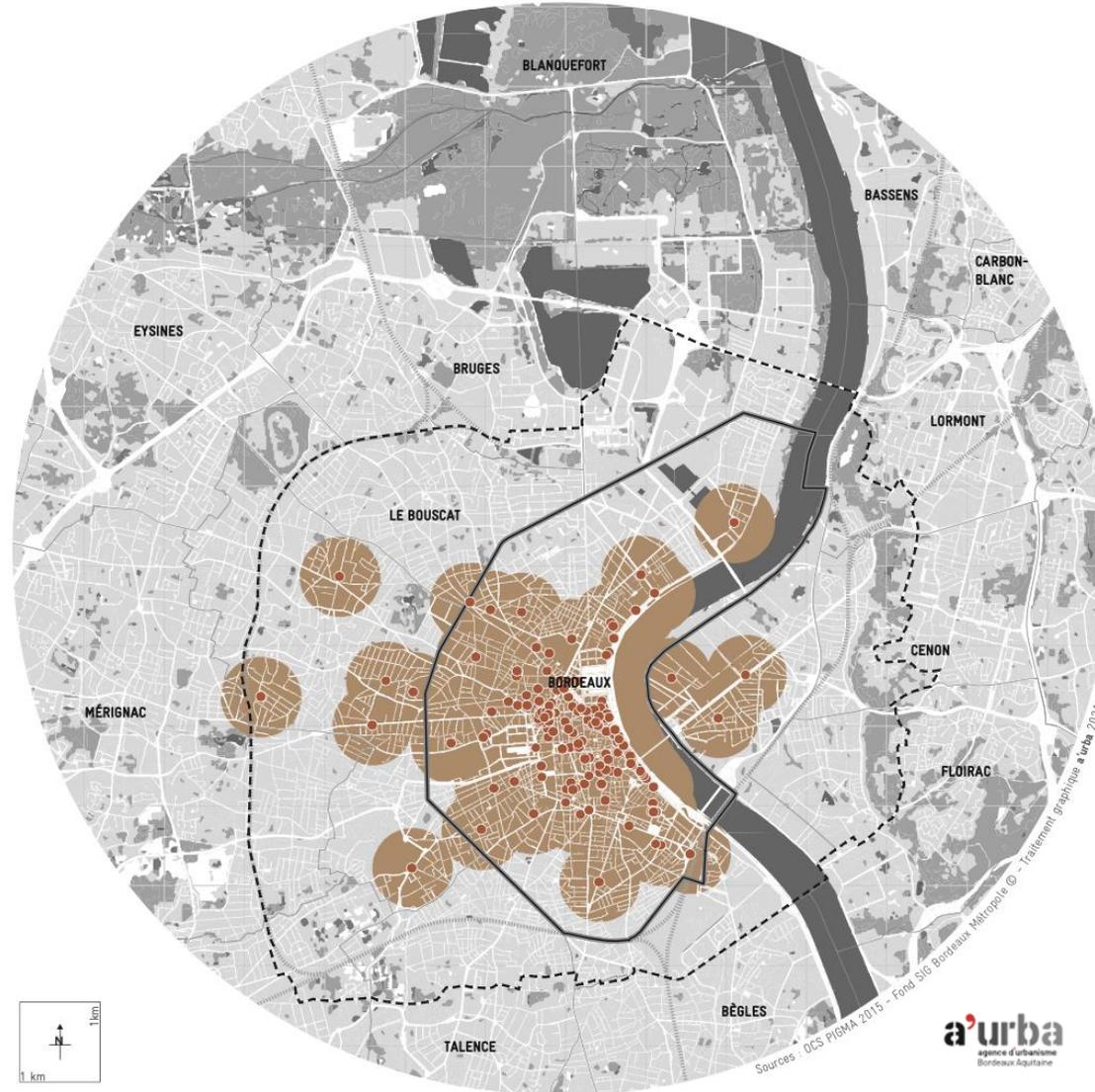
- Espace de nature
- Espace boisé
- Espace agricole
- Espace viticole
- Surface en eau



- Bâti

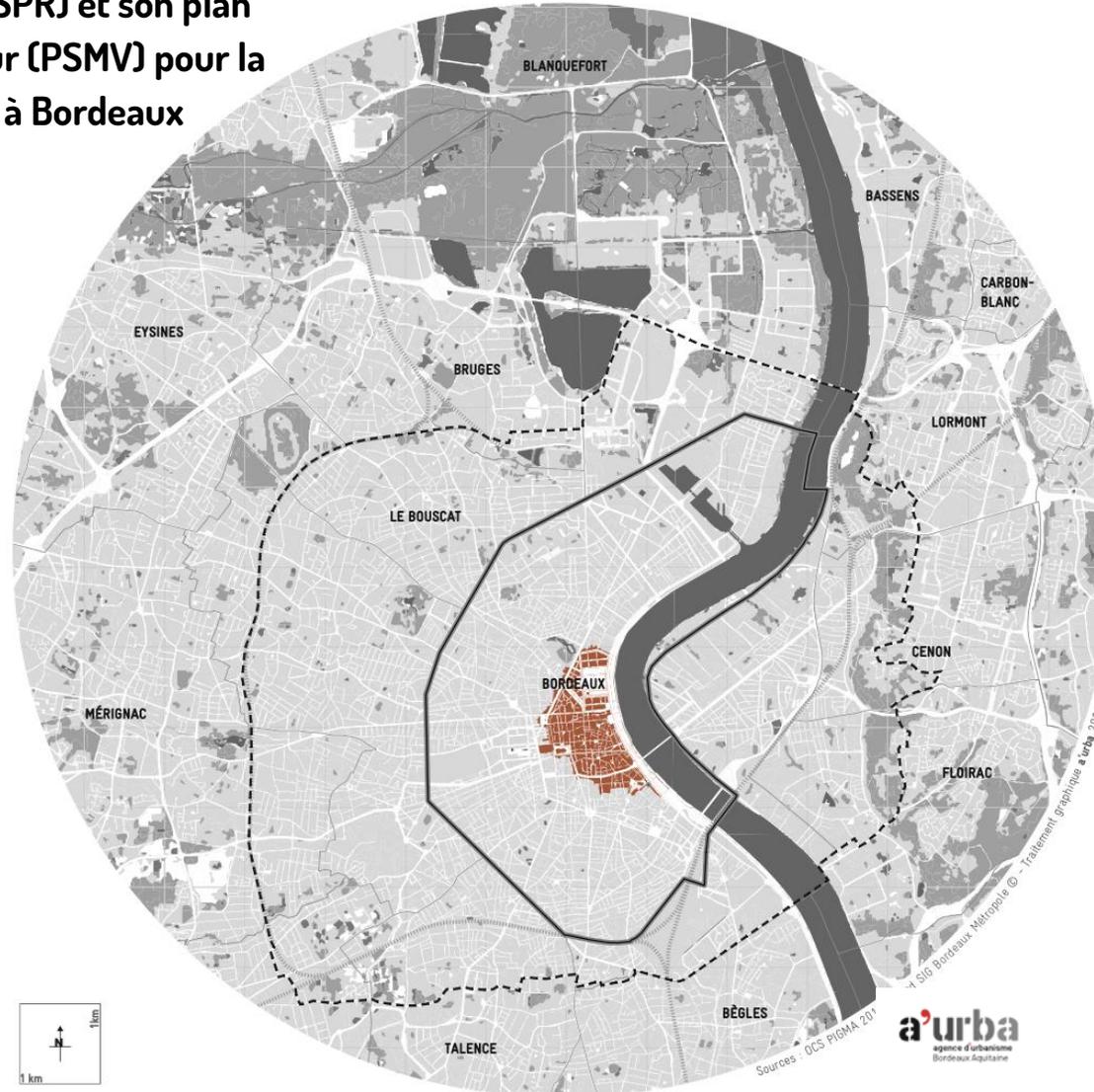


Les monuments historiques inscrits ou classés et leurs périmètres de protection

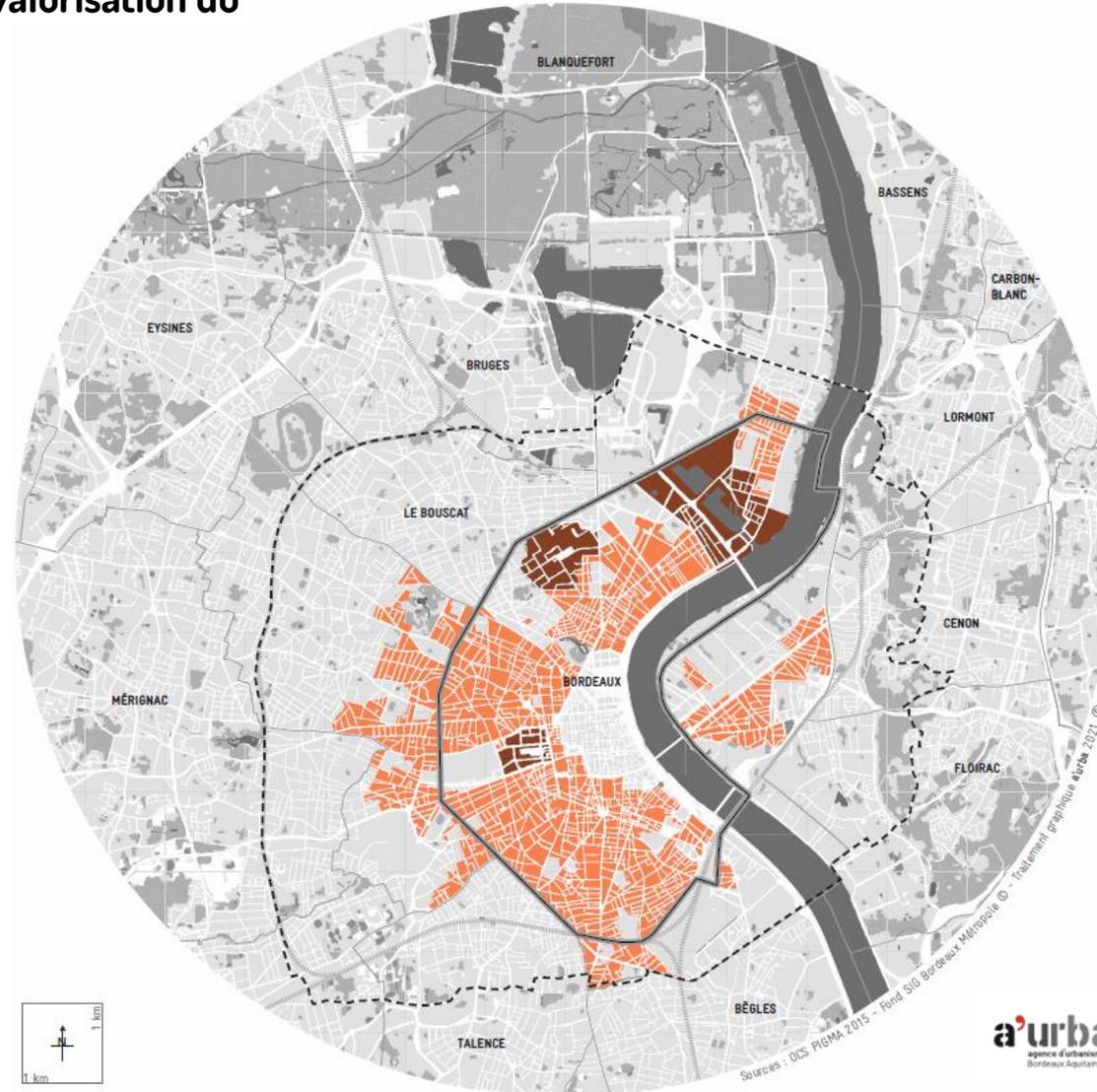


- Monument historique
- Périmètre de protection des abords

Le site patrimonial remarquable (SPR) et son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) pour la conservation du centre historique à Bordeaux



Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), outil de préservation et valorisation du patrimoine métropolitain



 Zonage ville de pierre (UP1-UP2)

 Zonage réglementaire (UP12-UP14-UP15)

Instruments de la préservation et de la valorisation du patrimoine

- Permettre l'évolution du bâti existant de manière à garantir sa valeur d'usage et sa pérennité.
- Encadrer par des dispositions précises les évolutions pour éviter les altérations irrémédiables.



- Un règlement complet (zone Up) plutôt que des prescriptions particulières
- Les immeubles et ensembles urbains d'intérêt protégés identifiés et localisés.
- Les secteurs d'évolution identifiés et localisés.
- Les règles d'implantations, les emprises constructibles et les hauteurs autorisées sont portées au plan

La partie écrite du règlement définit des principes généraux qui font référence aux situations particulières dessinées sur les plans au 1/1000. Ces plans représentent graphiquement les règles applicables pour chaque parcelle.

Instrument de la préservation et de la valorisation du patrimoine

Le caractère et l'intérêt du paysage urbain tient à la diversité du maillage parcellaire (assemblage en série de parcelles régulières et combinaison avec des parcelles plus grandes) ainsi qu'à la diversité issue de la confrontation de différents modes d'occupations (séquences d'habitations interrompues par un jardin sur rue ou d'anciens entrepôts).

Les emprises constructibles sont portées au plan sur chaque îlot afin de préserver cette diversité qui fait l'intérêt des lieux.



Front bâti composé d'architectures implantées en limite de voies ou emprises publiques
= emprises 100

Cœur d'îlot occupé par des constructions (hangars, entrepôts ou autres)
= emprises 50

Ensemble de jardins de cœur d'îlot = emprise 0

Possibilité d'extension sur l'arrière pour les parcelles profondes
= emprises 50

Espace libre d'intérêt en limite de voie ou emprise publique mettant en valeur les constructions protégées situées en retrait
= emprise 0



Instrumentes de la préservation et de la valorisation du patrimoine





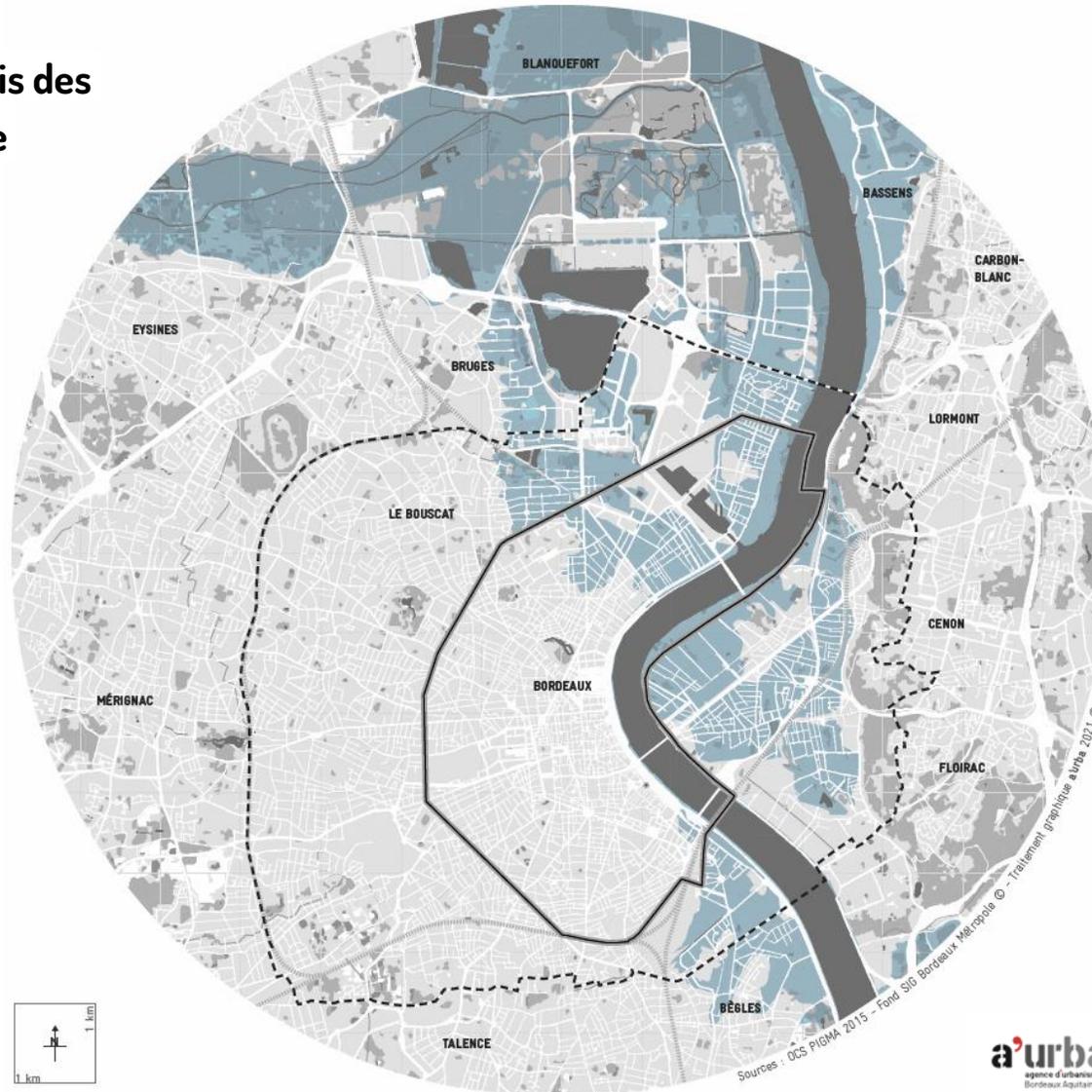
GARAGE
des
AILES

CATION EMPLACEMENTS AUTOS
HELIETTE THIELLEMENT PRO

GARAGE



La protection et l'évolution du patrimoine métropolitain vis-à-vis des risques naturels : le PPRI (Plan de prévention du risque inondation)



■ Périmètre de la zone inondable

Le Comité Local UNESCO Bordeaux, instance d'évaluation des transformations architecturales, urbaines et paysagères



Evaluations



Immeuble rue Carpenteyre

© Jérémie Buchholtz

AVANT



APRÈS

Evaluations

SURÉLÉVATION SUR LE JARDIN PUBLIC

17, rue Émile-Zola

Gadrat architectures, 2011

L'ancien attique droit de cette maison de ville a été remplacé par une verrière panoramique un peu plus haute mais beaucoup plus élégante que l'ancien étage en surcroît. On notera la finesse des montants des menuiseries métalliques ainsi que le profil du chéneau qui reprend le motif d'une corniche.

AVANT — APRÈS



© Julien Gadrat



© Julien Gadrat

Evaluations

SURÉLÉVATION D'UNE MAISON DE VILLE 28, rue Andronne Blanchot Dufour Fournier architectes, 2016

Cette maison de ville très modeste, située entre deux immeubles hauts protégés, était très altérée. Le projet d'une surélévation en attique a permis de retraiter la façade avec un enduit adapté et de conserver la corniche. L'attique métallique est situé en léger retrait de cette dernière et il présente une belle élégance contemporaine.

AVANT — APRÈS



LA RÉGLE PAR L'EXEMPLE

Evaluations

SURÉLÉVATION D'UN GARAGE

68, rue Camille Godard

Philippe Ducos architecte, 2013

Ce garage sans intérêt et non protégé a fait l'objet d'une restitution remarquable dans l'esprit d'une maison de ville Art déco. La surélévation respecte la hauteur des corniches des bâtiments protégés mitoyens. L'emploi de la brique et le soin apporté aux menuiseries font toute la qualité de ce projet.

AVANT — APRÈS



LA RÉGLE PAR L'EXEMPLE



2015



2017



2021



2015



2017



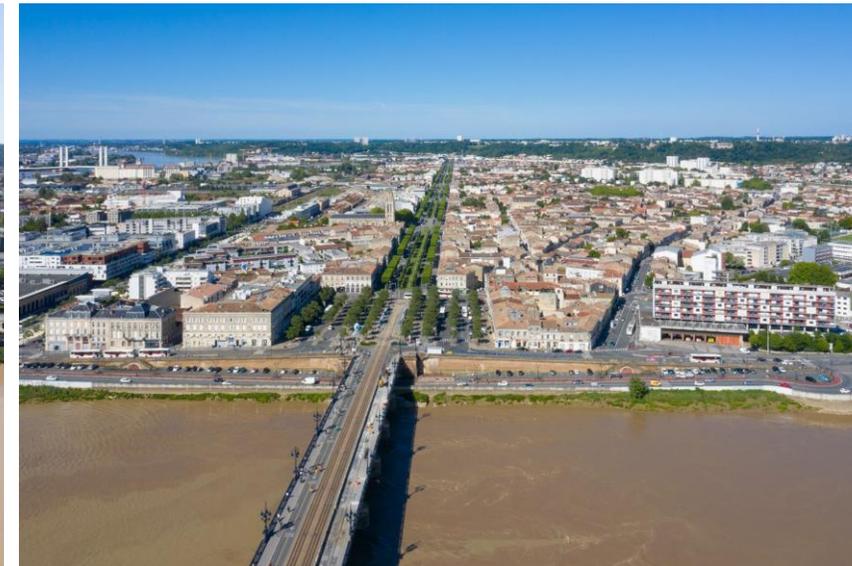
2021



2015



2017



2021



2015



2017



2021



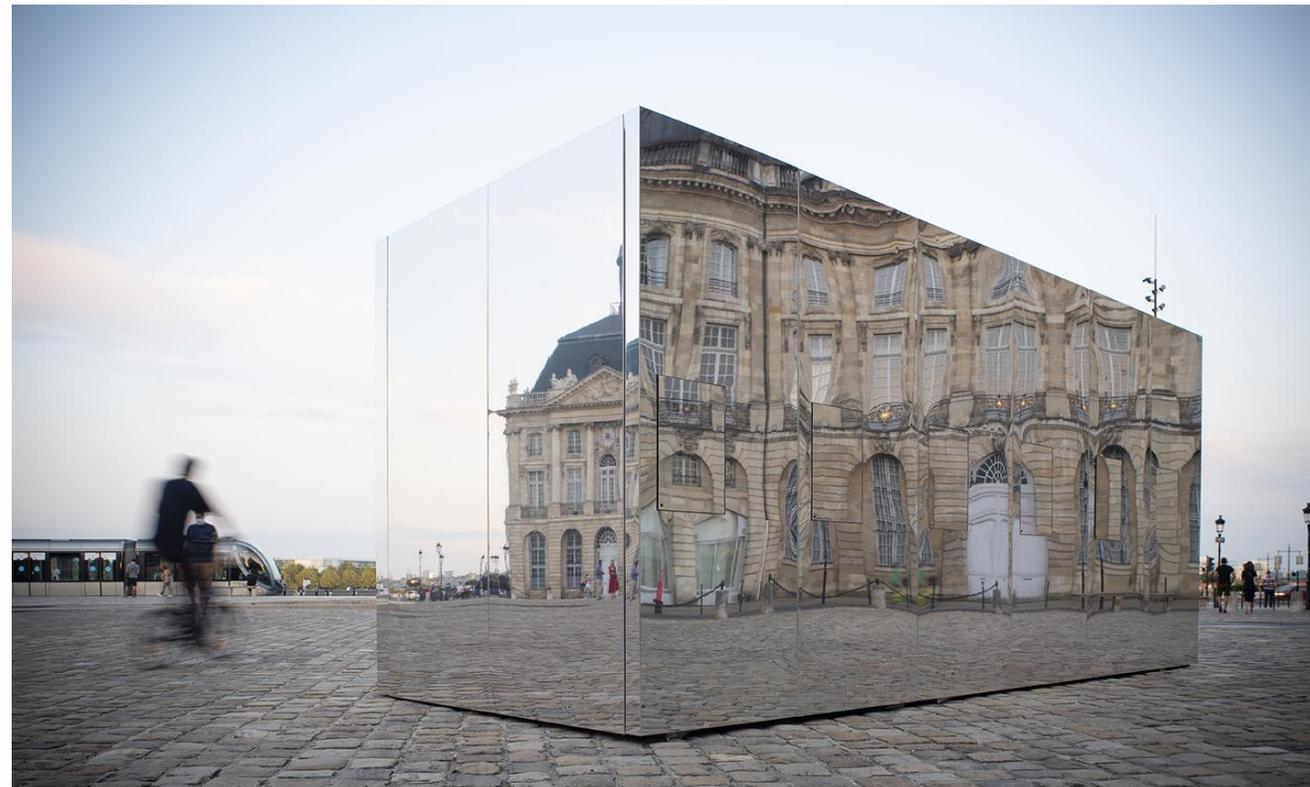
« Médiation » rassemble les démarches de valorisation et de diffusion des connaissances et des valeurs du patrimoine mondial. Ces démarches ont l'ambition d'accroître leur complémentarité en s'adressant aux publics les plus variés par la diversification de l'offre et l'amélioration de son référencement.

Elles visent à la fois les connaissances propres au site inscrit et à sa zone tampon que le contexte du patrimoine mondial. Elles concernent non seulement les résidents et les visiteurs mais aussi les acteurs locaux et les partenaires nationaux et internationaux.

MÉDIATION

ACTIONS

- M-1 Médiation culturelle, Bordeaux, port de la Lune
- M-2 Médiation culturelle au public scolaire
- M-3 Médiation culturelle aux publics empêchés
- M-4 Convention Ville et Pays d'art et d'histoire
- M-5 Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)
- M-6 Musée-monde de Bordeaux et d'Aquitaine
- M-7 Abécédaire culturel des quartiers de Bordeaux
- M-8 Parcours piétons et cyclables métropolitains
- M-9 Sentier métropolitain de Grande Randonnée



EXEMPLES

PROMOUVOIR UNE
CULTURE
PATRIMONIALE QUI
PERMET DE GERER
LES
TRANSFORMATIONS

+

ACCOMPAGNER LES
TRANSFORMATIONS
ARCHITECTURALES
URBAINES PAYSAGERES
ET PATRIMONIALES

Médiation, ballades,
Expositions, débats, publications,
fiches

